



Editorial

Rose-Marie Clavel
Contrôle des habitants

Préposée au Contrôle des habitants et au bureau des étrangers, j'ai le privilège d'accueillir tous les habitants. Je vous accompagne tout au long de votre séjour à Penthalaz.

J'enregistre votre arrivée, vos changements d'adresse, votre mariage, la naissance de vos enfants, mais aussi lorsque les événements de la vie vous confrontent à la séparation, au divorce ou à la mort.

Si vous arrivez de loin et que nos langues diffèrent, c'est dans un mélange d'allemand, d'anglais, d'italien et de gestes que nous entrerons en contact et que je guiderai vos premiers pas en terre inconnue. Au cours des années, nous nous reverrons pour le renouvellement d'un permis, peut-être une demande de visa pour un ami ou un membre de la famille venant d'un pays lointain, un regroupement familial, ou encore une demande d'entrée

en Suisse pour l'élu(e) de votre cœur rencontré(e) au-delà de nos campagnes vaudoises. Et qui sait, un jour peut-être, définitivement conquis par votre nouvelle patrie, vous m'interrogerez sur les démarches en vue de votre naturalisation.

Il y a d'innombrables autres situations qui vous conduiront encore à moi, si vous avez besoin d'une attestation de domicile, de départ ou d'une carte d'identité. Il vous vient une envie d'escapade en train, je vous délivrerai une carte journalière. Vous avez été séduit par un petit chien, je ferai son inscription. Plus festif, vous réserverez la salle communale du Verger auprès de moi.

Hélas, mon travail m'oblige parfois à vous infliger une sanction, lorsqu'après trois rappels, les plus distraits d'entre vous ou les réfractaires administratifs ne se présentent pas

ou tardent à me fournir les documents nécessaires à l'accomplissement de mon travail.

Vous l'aurez compris, cela va être difficile de m'échapper. Entre 60 et 80 personnes passent chaque semaine à mon guichet. Quel défi pour moi qui ne suis pas physionomiste ! J'espère que vous me le pardonnerez, si je peine à vous reconnaître. Mais soyez rassurés, c'est toujours avec plaisir que je vous recevrai et que je prendrai le temps de vous écouter, car il me tient à cœur que vous repartiez satisfait et content de votre visite.

Photographie

Sébastien Reichenbach



Dans ce numéro

COMMUNICATIONS

Municipalité - p. 2 et 3

Conseil communal - p. 4 et 5

Liste des abréviations - p. 5

Communications - p. 6 à 8

VIE LOCALE

Atelier de céramique - p. 9

Vision - p. 10

CULTURE

Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale - p. 11

ENVIRONNEMENT

4^{èmes} JDD - p. 12

Concours 4^{èmes} JDD - p. 13 et 14

Pommeau de douche - p. 15

PAROISSE - P. 15

INFORMATIONS - P. 16

Communications de la Municipalité du 23 septembre 2019

Piéric Freiburghaus, syndic

Coord21

La Municipalité a adhéré à la Coord21, association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin, qui sont engagées dans une démarche de développement durable.

Toutes les communes romandes et du Tessin sont invitées à rejoindre l'association. Elles accèdent alors à la plateforme d'échange de Coord21 et peuvent profiter de l'expérience acquise par leurs pairs tout en faisant profiter ceux-ci de la leur.

L'association Coord21 regroupe 4 cantons, 52 communes et 4 institutions en Suisse romande.

Les principales activités de la Coord21 comprennent:

- la valorisation des démarches et projets intégrant les principes du développement durable, au niveau des collectivités et institutions de droit public ;
- le développement des synergies entre les membres et d'autres acteurs du développement durable ;
- l'organisation de journées thématiques et de formations ;
- le renforcement de la collaboration et de la coordination des démarches entreprises ;
- la création, diffusion et actualisation d'outils: boussole21.ch, achats-responsables.ch, etc. ;
- l'accès à un portefeuille d'actions de développement durable pour les communes et les entreprises ;
- l'initiation de projets communs aux membres en fonction de leurs besoins.

Stationnement

La Municipalité a redéfini 4 secteurs, dans lesquels le stationnement est limité à 5 heures, ceci les jours ouvrables entre 7h et 19h. Cela concerne 198 places.

1. le Secteur Village englobe la place sise à l'est de l'église, la partie supérieure de la route de la Gare, la route de Lussery et le rue de l'ancienne-Poste ;

2. le Secteur est (à l'est de la route de la Gare) inclut la place du Pont, le parking de la Vuy, la route de la Vuy, le chemin Rouge et le chemin des Etangs ;

3. le Secteur ouest (à l'ouest de la route de la Gare) ne comprend actuellement que le parking du Verger, mais prochainement également le chemin de la Piscine ;

4. le Secteur sud (au sud de la route de Lausanne) est formé du chemin des Fourches, du chemin de Sauffaz et du chemin du Stade.

Pour chacun de ces secteurs, le nombre maximum de macarons est limité à 20% du nombre de places balisées.

Le prix des macaron reste inchangé, soit chf 50.- par mois ou chf 500.- par année.

Les conditions pour pouvoir bénéficier d'un macaron sont les suivantes : le véhicule doit être immatriculé au nom d'un propriétaire domicilié en résidence principale à Penthaz ou au nom d'une société ou entreprise également domiciliée à Penthaz.

La Municipalité peut également délivrer des macarons aux commerçants ayant leur activité à Penthaz et devant par exemple l'utiliser pour des livraisons ; ceci pour un tarif préférentiel de chf 30.- /mois ou de chf 300.-/

année. Ces derniers peuvent être également délivrés pour les zones bleues.

Didier Chapuis, municipal

Piscine

La saison s'est terminée le 16 septembre dernier. Les chiffres de la fréquentation ne sont pas encore connus mais ils devraient être légèrement en retrait par rapport à l'année 2018.

Camping

Comme cela était prévu, la saison du camping s'est terminée le 30 septembre. Les campeurs ont eu l'autorisation de remettre en ordre leur parcelle durant la 1^{ère} semaine d'octobre.

Patinoire

La responsabilité de la gestion de la patinoire dans le cadre de la Municipalité est reprise par M. Pierre-André Ischi.

Personnel

La personne initialement intéressée par le poste d'huissier du Conseil communal a retiré sa candidature. Le poste reste vacant.

Yves Jauner, municipal

ASIVenoge

Le préavis 4/2018 de l'ASIVenoge en vue de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur la parcelle 109 à Penthaz a été accepté en date du 3 juillet 2019.

Après étude approfondie, en concertation étroite avec la direction de l'école primaire et les services cantonaux en matière de besoins en locaux scolaires et parascolaires pour la prochaine décennie, il s'est avéré que le programme devait être étoffé d'une UAPE pour 48 enfants de 4 à

12 ans, d'une cantine de 160 places, de locaux pour le service des psychologues, psychomotriciens et logopédistes, d'une infirmerie, d'une salle de gymnastique supplémentaire et des locaux pour la direction de l'école et le secrétariat de l'ASIVenoge. Il sera également tenu compte des besoins complémentaires en surfaces extérieures de préau et de sports.

La stratégie initiale de développement du projet d'un nouveau bâtiment scolaire prévoyait des mandats d'architectes et d'ingénieurs jusqu'à l'obtention du permis de construire, ceci afin de pouvoir les mener de front avec les études du nouveau plan partiel d'affectation sur les parcelles 109 et 688. L'ampleur du nouveau programme scolaire a obligé le comité directeur de l'ASIVenoge à revoir cette stratégie afin:

- de réaliser uniquement la phase d'avant-projet qui permettra de vérifier la faisabilité du nouveau programme;
- d'étudier et de chiffrer l'avant-projet d'extension du bâtiment scolaire sur la parcelle voisine 688 pour les locaux PPLS et administratifs;
- d'étudier et de chiffrer l'avant-projet de transformations légères du bâtiment scolaire existant;
- de pouvoir apporter à l'urbaniste mandaté par la commune de Penthalaz, en charge du nouveau plan d'affectation sur les parcelles 109 et 688, les éléments d'information dont il a besoin pour obtenir l'accord des propriétaires voisins, du Conseil communal de Penthalaz et l'Etat de Vaud. La construction est prévue de janvier 2022 à juin 2023.

Le mandat de réalisation pour le pavillon scolaire provisoire sur la parcelle 127, ex propriété Miéville, a été attribué à l'entreprise ERNE. La mise en exploitation des 4 classes est prévue pour la rentrée scolaire 2020.

La mise en place de l'horaire conti-

nu pour les 7-8P a nécessité la mise en place d'une cantine par l'ASIVenoge. Du personnel a été engagé par l'ASIVenoge pour organiser cet accueil de midi.

Une baisse d'élèves fréquentant la cantine Midicroque a été constatée en début d'entrée scolaire. Celle-ci est due à une réorganisation d'enclassement des 5-6P dans d'autres communes voisines. Cette situation est provisoire pour cette année en attendant la construction du pavillon de 4 classes à Penthalaz.

En ce qui concerne le transport; la rentrée a été chaotique. Nous avons rencontré des difficultés dans certains lieux scolaires. Une réorganisation est en cours et sera appliquée pour la rentrée d'octobre.

La mise en place des devoirs surveillés sur le site de Penthalaz et Penthaz s'est passée sans problème.

Yvan Rochat, municipal

Nouvelles de la forêt

La Municipalité a créé, en 2018, un îlot de sénescence au niveau du Bois de Vaux (Vieille Venoge).

Début novembre 2019, il sera procédé à la mise en eau de l'ancien tracé de la Venoge, suite aux travaux de renaturation de celle-ci.

Dans le même secteur, la Municipalité a mis en îlot de sénescence (réserve de biodiversité) la parcelle n° 127, située sur le territoire de la Commune de Lussy-Villars.

Ici, suite à une forte attaque de bostryche sur les épicéas, il a été convenu d'abattre tous les résineux, et de la laisser en biodiversité, répondant ainsi à la demande de la Confédération et du Canton.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bureau d'information et de communication (BIC) - Etat de Vaud
Publié le 17 juillet 2019

Environnement

L'année écoulée a vu se succéder

des conditions météorologiques très contrastées. Ces épisodes de sécheresse, de canicule et d'intempéries ont affaibli les forêts de certaines régions du canton et favorisent la multiplication des parasites. L'Etat de Vaud et les milieux professionnels suivent la situation de près et adoptent des mesures pour y faire face. Un appel à la prudence est également lancé à la population.

Les périodes de sécheresse, de canicules et d'intempéries de ces 12 derniers mois ont affaibli les forêts vaudoises, en particulier le long du pied du Jura, dans le Chablais et le Nord vaudois. En nombre anormalement élevé, et en hausse par rapport à l'an dernier, des arbres sèchent sur pied ou sont atteints de parasites, à l'image des bostryches qui profitent de conditions favorables pour se multiplier. L'épicéa et le sapin blanc sont particulièrement touchés. Les dégâts dus aux bostryches sont ainsi estimés, à l'heure actuelle, à près de 20'000 m3 répartis à parts égales entre les deux essences. Quant aux volumes directement frappés par la sécheresse, ils sont estimés à près de 7'000 m3 et constitués principalement de résineux.

La forêt communale n'est pas épargnée puisque, au niveau du "Devin", une coupe urgente a été effectuée mi-septembre où environ 180 m3 de résineux ont été abattus suite, là aussi, à une attaque de bostryche, dans le but de limiter les dégâts.

Pierre-André Ischi, municipal

Routes

Le marquage à la route de Lausanne est réalisé et la végétalisation des îlots devrait débuter fin octobre.

Par contre, nous avons quelques soucis avec le marquage à la route de Cossonay. Nous espérons les résoudre prochainement.

Conseil communal du 23 septembre 2019

Sylvette Grandchamp

C'est avec un ordre du jour agrémenté de deux préavis que le conseil s'est réuni en ce lundi 23 septembre. Si ce Conseil ne revêtait rien de particulier pour la majorité des membres, il en va tout autrement pour l'une de nos conseillères. En effet, après presque 30 ans passés au sein de notre législatif, Mme Sandrine Berthoud, membre du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants, a donné sa démission du Conseil au 30 septembre 2019. Sandrine (elle préfère que l'on enlève les Madame Berthoud) est entrée au Conseil en novembre 1989. Elle aura tenu tous les postes que compte un conseil communal sauf celui de secrétaire et accédera à la Présidence en 1998. Aujourd'hui, ses proches touchés dans leur santé, une vie professionnelle plus compliquée, ont eu raison du temps et de l'énergie de Sandrine, raisons pour lesquelles elle met donc un terme à son mandat. Sandrine a été très chaleureusement applaudie et remerciée par l'assemblée pour son engagement au sein de notre commune. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Préavis municipal n° 2019-34 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020

La Municipalité propose le maintien du taux d'imposition à 74 % en 2020. La commune de Penthelaz, avec un taux d'imposition à 74%, se situe dans la fourchette moyenne supérieure des communes vaudoises, la moyenne cantonale étant à 70,52%. La valeur d'un point d'impôts représente la somme de CHF 92'918.- dans notre commune. Une variation de 1% du taux d'imposition aurait pour conséquence une augmentation ou une diminution de CHF 92'918.- des recettes fiscales (sans tenir compte de l'influence sur la péré-

quation).

Si l'on porte un regard sur les comptes communaux de ces 5 dernières années, les bons résultats financiers laisseraient entrevoir la possibilité de diminuer le taux d'imposition. D'autant plus que les rentrées fiscales au 30 juin sont conformes aux prévisions et l'impôt des personnes physiques est équivalent au chiffre de juin 2018.

Toutefois, il apparaît que la population ne va pas augmenter à court terme et que des déductions supplémentaires seront accordées aux contribuables (exemple l'augmentation des forfaits médicaux), avec comme conséquences une stagnation voire même une diminution des rentrées fiscales. La contribution de notre commune aux coûts des écoles et de la petite enfance va augmenter et il faut continuer à couvrir le financement des importants investissements consentis durant cette législature. L'impôt des personnes morales est quant à lui en fort retrait de CHF 100'000.— par rapport au budget.

Certains changements concernant la RIE III ont déjà été mis en place en 2019, comme la prise en charge par le canton du financement de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile, prise en charge estimée à 2,5% du taux communal. Le canton n'augmentera son taux d'imposition que de 1,5 % passant de 154,5% à 156 %. Malgré les recommandations des associations des communes d'appliquer une diminution du taux d'imposition pour compenser les 1,5 % pris en charge par le canton, la municipalité propose le maintien du taux actuel en vigueur depuis 2013 pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.

Le préavis n'a pas suscité de discussion et a été accepté par 40 oui, 1 non et 3 abstentions.

Préavis municipal n° 2019-35 relatif à la mise en conformité des locaux, des installations techniques de la piscine

Le 29 mai dernier, un incident, lié au

déplacement d'une cuve d'eau de javel, aurait pu mettre en danger la vie d'autrui. L'intervention de moyens importants, tant des corps de pompiers que de la gendarmerie, a été nécessaire. L'enquête pénale, ouverte d'office suite à cet incident, a mis en évidence des manquements en matière de sécurité.

C'est donc dans l'urgence que la municipalité doit impérativement mettre en conformité les locaux techniques de la piscine. Une demande de crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 30'000.- est nécessaire pour ce financement.

La société Clensol SA a déjà été mandatée par la municipalité afin d'entreprendre la mise en conformité du local réservé, jusqu'alors, au stockage de l'eau de javel. Le devis s'élève à CHF 26'225.-, il sera porté à CHF 30'000.— pour les travaux complémentaires de maçonnerie et d'électricité.

Certains travaux seront encore nécessaires pour que toute l'installation technique soit mise aux normes. Les frais supplémentaires seront portés au budget 2020.

Le préavis est accepté à l'unanimité par le conseil.

Divers et propositions individuelles/ Questions et réponses

- Combien de temps un véhicule muni d'un macaron peut-il rester en stationnement sur une place de parc sans être déplacé ?

Il n'y a pas de limite de temps, la municipalité veillera toutefois à ce qu'il n'y ait pas d'abus.

- Pourquoi un véhicule est-il stationné au chemin du Mont-Blanc depuis plus de 4 mois sans avoir bougé ?

La parcelle du chemin du Mont-Blanc n'appartient pas à la commune, mais à la paroisse catholique. Elle n'est pas mise à banc. Il n'y a pas de convention entre la commune et le propriétaire, la municipalité ne peut donc pas intervenir. Le marquage des places, fraîchement refait, a été pris en charge par la commune en vue de discussions per-

mettant d'assimiler cette parcelle du domaine privé au domaine public.

- L'adhésion à l'association Coord 21 est-elle gratuite ?

Non une cotisation de CHF 116.-/an est perçue.

- Quel est le timing concernant les futurs travaux de la route de la Gare, plus principalement par rapport aux éventuels subsides dont on pourrait bénéficier ?

Un préavis sera présenté au mois de décembre et les travaux devraient commencer au printemps. Pas de réponse concernant les subsides, complètement au prochain Conseil

- Quelle est la situation concernant les travaux sur le site du tennis suite aux intempéries ?

Une délégation du canton ayant refusé d'attribuer les dégâts constatés aux divers aménagements qui avaient été effectués sur le tracé de la Venoge (suppression de la chute et création d'une échelle à poissons) un préavis sera transmis au prochain conseil pour la prise en charge des coûts de rénovation.

- Un changement de la signalisation routière sera obligatoire pour la fin 2020. La municipalité a-t-elle déjà prévu quelque chose en ce sens ?

Oui les panneaux réfléchissants seront installés d'ici à fin 2020 selon la loi.

- Le projet de construction d'un complexe scolaire a suscité beaucoup de questions.

A l'origine, 8 classes devaient être ajoutées derrière l'actuel collège du Cheminet. Une étude plus approfondie menée en collaboration avec la direction du primaire et le canton, a démontré que les besoins en locaux pour le scolaire et la parascolaire étaient insuffisants pour la prochaine décennie. L'association scolaire primaire ASIVENOG se voit donc dans l'obligation de revoir ses projets à la hausse avec la construction d'une salle de gym, d'une cantine scolaire, de locaux pour ac-

cueillir : une UAPE, les services de psychologue, psychomotricienne, infirmière scolaire, ainsi que des bureaux pour l'association. Les chiffres articulés pour ce complexe approchent les 15 à 20 millions de francs.

Ce projet de grande ampleur suscite beaucoup d'inquiétude au sein du conseil. Une telle densification est-elle possible sur ce site ? Ce projet ne va-t-il pas nuire au futur développement de notre commune et aux investissements qui seront nécessaires pour notre administration communale par exemple ? Comment va être financé ce complexe ? Quelle sera la place du Conseil communal dans ce projet ? L'adhésion à l'association de la piscine de Cossonay ne devait-elle pas permettre une dispense de construire une salle de gym ? Autant de questions qui ont provoqué un débat intéressant, mais pour lesquelles nous n'avons pas toutes les réponses à ce jour. Il faudra donc attendre les résultats des différentes études de faisabilité qui vont être menées ces prochains mois au sein de l'ASIVENOG.

Un conseiller rappelle encore qu'à l'époque il s'était opposé à l'adhésion de la piscine de Cossonay, non pas parce qu'il était contre le projet, mais parce que la construction d'une salle de gym était bien plus prépondérante pour les citoyens de Penthaz. Bon nombre de nos enfants sont déplacés dans d'autres communes pour faire la gym. La commune avait plus besoin d'une salle de gym que d'une piscine qu'il faudra payer le prix fort durant de nombreuses années. Le Conseil en avait alors décidé autrement à son regret.

Le conseil s'achève à 21h40 après le rappel des prochaines échéances à savoir : les élections fédérales du 20.10.19, le prochain conseil du 9.12.2019 et pour finir les prochaines élections communales qui se dérouleront le 7 mars 2021.

Liste des abréviations

AIEE : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

AJERCO : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay

ARASPE : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens

ARCAM : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges

ARGdV : Association régionale du Gros-de-Vaud

ASICoPe : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthaz et environs (13 communes)

ASICOVV : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge

ASIVENOG : Association scolaire intercommunale de Penthaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville

ASPIC : Association intercommunale de la piscine des Chavannes

Coord21 : Collectivités pour un développement durable

CSR : Centre social régional

DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes

GIP : Groupement Indépendant Penthaz

GSVS : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants

LAT : Loi sur l'aménagement du territoire

LHand : Loi sur l'égalité pour les handicapés

ORPCI : Organisation Régionale de la Protection civile

PCI : Protection civile

PGA : Plan général d'affectation

PLR : Parti Libéral Radical

PPA : Plan partiel d'affectation

PPDLV : Penthaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars

RIE III : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

SDA : Surfaces d'assolement

SDIS : Service de défense incendie et de secours

SDT : Service du développement territorial

Patinoire de Penthalthaz

Ouverture : samedi 30 novembre 2019 - Fermeture : dimanche 23 février 2020

Ouverture 7 jours sur 7

Horaires

Lundi	14h00 - 18h00
Mardi	14h00 - 18h00
Mercredi	14h00 - 18h00
Jeudi	14h00 - 18h00
Vendredi	14h00 - 18h00
Samedi	14h00 - 18h00
Dimanche	13h00 - 18h00

Hockey

Mercredi	18h00 à 21h00
Samedi	11h00 à 14h00

Jours fériés et horaires spéciaux

Mardi 24 décembre :	14h00 - 17h00
Mercredi 25 décembre :	fermé
Mardi 31 décembre :	14h00 - 17h00
Mercredi 1 ^{er} janvier :	fermé



Entrées

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
CHF 2.- Enfants de 6 – 16 ans
CHF 4.- Adultes

Location de patins

Gratuit pour les moins de 6 ans
CHF 5.- + caution de CHF 10.- (par jour)

Abonnement saison sans location de patins

CHF 30.- Enfants de 6 – 16 ans
CHF 50.- Adultes

Abonnement saison avec location de patins

CHF 60.- Enfants de 6 – 16 ans
CHF 100.- Adultes

PENTHALAZ

salle du Verger

parking gratuit - buvette - petite restauration

Samedi 2 novembre 2019 à 20h.
(ouverture des portes 19h.)

Dimanche 3 novembre 2019 à 14h.
(ouverture des portes 13h.)

LOTOS

système vaudois

avec «Arthur»

par abonnements - 3 séries de CHF 15.-
impériales hors abonnement

produits locaux	abonnements PALEO
corbeilles garnies	électroménager
fromages et charcuterie	séjours à Ovronnaz

Club de tennis de table de Penthalthaz
Organisation : Jeunesse de Penthalthaz
Choeur mixte de l'Aloettaz



Vente de bois

Vente de bois de feu, fendu en deux stères :
CHF 170.- le tout.

La Commune propose le sciage et la livraison en vrac pour le prix de : 55.- Fr /stère en sus du prix. Contactez-nous à administration@penthalthaz.ch

Langage des mythes et religions

12 décembre 2019 - 14:30 — Penthalthaz,
salle communale du Verger, place Centrale 4.

Christophe Nihan, professeur à la Faculté de théologie et de sciences des religions UNIL .

La conférence examinera, à partir d'exemples concrets, la manière dont l'Ancien Testament utilise différents mythes, qui sont attestés ailleurs dans le Proche-Orient ancien: création, déluge, royauté, culte.



Vous n'avez pas reçu un numéro du Cancanier ?

En cas de problème de réception du Cancanier, nous vous invitons à venir chercher un exemplaire directement à l'administration communale et de nous indiquer votre adresse postale. Nous signalerons à la Poste l'erreur de distribution.

Démarche participative

La restitution de l'ensemble de la démarche, incluant les 3 demi-journées d'ateliers et les orientations prises par la Municipalité, fera l'objet d'une

**séance publique samedi 16 novembre
de 10h00 à 11h30 à la Grande Salle du Verger.**

Cette séance est ouverte à tous. Un courrier d'invitation sera également envoyé à toutes les personnes ayant déjà participé à l'une ou l'autre, ou à l'ensemble des ateliers.

La restitution sera faite par les bureaux Verzone Woods Architectes et Team+.



Gare Cossonay-Penthalaz

Enquête publique pour la mise en conformité de la Gare de Cossonay-Penthalaz

Dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu du 6 novembre au 6 décembre 2019, des travaux de mise en conformité qui seront réalisés en 2011 et 2022, les CFF organisent une séance d'information

**Jeudi 14 novembre à 19h30
à la Grande Salle du Verger.**

Une deuxième séance d'information aura également lieu avant le début des travaux.



L'aiMant Rose



En octobre 2019, mois international consacré à la sensibilisation au cancer du sein, 402 communes suisses, dont Penthalaz, se mobilisent pour planter des centaines de milliers de bulbes de vie ; et ce, en participant à la campagne 1 Tulipe pour la VIE orchestrée par L'aiMant Rose. Notre village se parera ainsi de tulipes roses et blanches au printemps 2020.

Abbaye des Mousquetaires

L'Abbaye des Mousquetaires de Penthalaz trouve ses origines en 1786, puis après une période de veille, elle sera reconstituée en 1983. Elle est actuellement forte de 171 membres qui se réunissent tous les 3 ans, le dernier week-end de juin. Sa devise est « Union et Amitiés ».



1786 – 1983

L'Abbaye réunit tous les enfants et amis de Penthalaz, qu'ils y habitent ou qu'ils soient expatriés depuis longtemps. C'est l'occasion de se retrouver tous, familles, amis, sociétés locales et habitants, dans une ambiance de joie et de fêtes. Du 26 au 29 juin 2020, nous fêterons notre Abbaye.

Pour la mise sur pied d'une telle fête, nous avons besoin de bonnes volontés pour prêter main forte à la préparation des décorations. Pour cela nous invitons toutes les personnes (femmes et hommes) disposées à venir **le mercredi 11 décembre 2019 à 19h30** confectionner des roses en papiers et des décorations, à venir à la **buvette de la salle communale du Verger**, pour une soirée d'information et d'échanges.

Les Concerts du Mercredi

Centre du Verger - Mercredi 6 novembre 2019 - 20h



Musique symphonique française arrangée pour ensemble réduit

Camille Saint-Saëns
1835–1921
Danse macabre

Maurice Ravel
1875–1937
Ma Mère l'Oye

Introduction et Allegro

Paul Dukas
1865–1935
L'Apprenti sorcier

Bien connu dans les maisons d'opéra internationales, **John Fiore** est réputé pour sa musicalité et sa grande technique. Travaillant avec quelques-uns des meilleurs orchestres au monde, il est acclamé pour ses représentations touchant à tout le répertoire symphonique et lyrique. Au Metropolitan Opera de New York, il a dirigé plus d'une centaine de représentations d'une douzaine d'opéras, dont *Rusalka* ainsi que *Aïda*, *Traviata*, *Madame Butterfly*, *La Bohème*, *Un bal masqué*, *Carmen* et *Tosca*. Il a aussi dirigé dans les autres grandes maisons américaines telles que Chicago, San Francisco, Santa Fe, et Houston.

La Commune de Penthalaz offre 20 billets d'entrée pour le Concert du Mercredi 6 novembre

A retirer directement au greffe municipal durant les horaires de bureau.

Aucune réservation ne pourra être prise en compte.

JOJ 2020

La Municipalité



Deux jeunes élèves du secondaire, domiciliés à Penthalaz, accompagnés d'une petite délégation municipale, ont porté le drapeau de notre Commune jeudi 19 janvier lors de la manifestation marquant le départ des festivités des JOJ 2020 au Stade Pierre-de-Coubertin à Lausanne. Le drapeau des Jeux, lesquels auront lieu du 9 au 22 janvier 2020, flotte également dès maintenant au mât de la Place Centrale.



Les 30 ans de l'atelier de Tashiyuki Takeuchi

Bernard Morel

Le dimanche 10 novembre, ce sera la fête au chemin des Fourches 9 à Penthalaz à l'occasion des 30 ans de l'atelier de Tashiyuki Takeuchi.

Pour célébrer dignement cet événement, M. Takeuchi et son épouse ont prévu diverses activités entre 10h et 19h : service de thé, diverses démonstrations, dégustation de pâtisseries, intermèdes musicaux et, bien sûr, une exposition des œuvres céramiques qui retrace la carrière de l'artiste depuis son arrivée à Penthalaz à la fin des années 80.

Dans sa jeunesse japonaise, Tashiyuki Takeuchi a entrepris des études d'architecture. Par amour pour une Suisse, il a quitté le Japon à 25 ans et s'est installé à Zurich en 1974. Il était heureux de se marier en Suisse, mais il n'a pas trouvé de travail dans son domaine. « C'était au moment du premier choc pétrolier, explique-t-il. La conjoncture était à la baisse et il n'y avait pas de boulot pour moi dans l'architecture. J'enseignais le japonais dans une école et, parallèlement, je me suis mis à faire de la céramique. C'était déjà un hobby lorsque j'étais au Japon et là je m'y suis mis plus sérieusement. Mais sans avoir l'idée d'en faire mon métier car j'avais encore l'intention à ce moment-là de travailler dans l'architecture. »

La suite, on la devine. Ce qui n'était qu'une activité provisoire est devenue durable. Tashiyuki Takeuchi s'est pris au jeu. « En pur autodidacte, précise-t-il. Je n'ai aucune formation de céramiste. Certes j'ai fait quelques stages ici ou là. J'ai appris la technique du tournage au Japon. J'ai également pris quelques cours à l'école des arts appliqués de Vevey. Mais il n'y a pas besoin de diplôme pour être

artisan. » Et après Zurich, il s'est installé en Suisse romande. D'abord pendant cinq ans à Oulens, près d'Echallens, avant de venir à Penthalaz. « Nous avons acheté le terrain en 1987 puis fait construire la maison, dont j'ai dessiné les plans, poursuit-il. Nous y avons emménagé en 1988. L'atelier, je l'ai ouvert en 1989, il y a donc 30 ans. »

Au fil des ans, Tashiyuki Takeuchi a fait de nombreuses expositions. Il y a une vingtaine d'années, il était présent au Verger lors d'une des expositions organisées par la Cool'hisce. Il a également exposé dans de nombreux endroits en Suisse, ainsi qu'à l'étranger, aux Pays-Bas, en France et au Japon. En 2007, il a reçu le Prix de la ville de Carouge lors d'un concours international de céramique. Un prix dont il est à juste titre fier. Il a également été gratifié d'une mention lors d'une compétition de céramique au Japon en 2014.

Mais ce n'est pas forcément simple de vivre de la céramique. Pendant une période, Tashiyuki Takeuchi a dû travailler à mi-temps. « Durant quelques années, j'étais guide pour les touristes japonais à Genève, relève-t-il. Je faisais ça surtout l'été. Mais ma créativité en céramique en souffrait. J'avais besoin de consacrer tout mon temps à la céramique. Dans mon travail, je suis toujours sensible à un certain design, mais je fais d'un côté ce que j'appelle de la céramique utilitaire, à des prix très abordables, et de l'autre des œuvres plus artistiques. Cela dit, mon style a évolué au fil des années. L'expo qui marquera les 30 ans de l'atelier permettra de voir cette évolution. Nous la poursuivrons jusqu'à mi-décembre, tous les après-midis des week-ends. »



Site internet

www.atelier-takeuchi.ch

Contact

021 861 14 27

toshi@atelier-takeuchi.ch

Vision : Patrouilleuses et patrouilleurs scolaires

Henri-Robert Borgeaud

Patrouilleuses et patrouilleurs scolaires. Indispensables à la sécurité de nos chères têtes blondes, ces parents, ces grands-parents, se postent jours après jours sur le chemin des plus jeunes écoliers du village pour leur permettre d'arriver en classe sans encombre. Mais quelle est leur motivation, quelle est la réalité de cette mission de service publique, c'est pour le savoir que je suis allé à la rencontre de Mme Anne-Madeleine Gasser, responsable de l'équipe de Penthalaz.

Dites nous en quelques mots qu'est ce qui vous a incitée à vous engager en tant que patrouilleuse scolaire?

Je suis née à Pompaples en 1983, ai grandi à Penthalaz et y ai habité jusqu'en 2002, y pratiquant notamment le volley-ball. J'ai un vrai lien avec mon village. De plus ma maman était déjà patrouilleuse. C'est après quelques années passées à Lausanne, lorsque jeune mère de famille je suis revenue vivre ici, que j'ai été approchée par un ex patrouilleur me sollicitant pour que je prenne du service. L'idée m'a tout de suite séduite, mais mes enfants étaient encore trop jeunes et j'ai souhaité attendre que le deuxième soit scolarisé pour me joindre au groupe. Ce que j'ai fait en 2014 lorsque ce dernier est arrivé à l'âge de quatre ans. C'est ainsi que je viens d'attaquer ma sixième rentrée.

Concrètement, en quoi consiste la tâche de la patrouilleuse?

Il s'agit de faire traverser la route de manière sécurisée aux plus jeunes, en deux points clés de leur trajet vers l'école. Nous nous calons donc sur les horaires scolaires des élèves âgés de six à dix ans et nous postons, idéalement par deux, sur les passages piétons qui traversent la rue de la Gare à la hauteur de la poste ainsi qu'au Cheminet entre le Verger et l'école. C'est un engagement de 20 à 30 minutes quatre fois par jour, soit à 8h00, 11h40, 13h30 et 15h30. Notre cahier des charges est défini par la commune et nous avons le statut de personnel auxiliaire, rémunéré en conséquence. Nous bénéficions d'une formation initiale d'une heure assurée par la gendarmerie, sommes assurés par le Bureau de prévention des accidents, et la commune de Penthalaz nous prête tout un équipement destiné à nous protéger des intempéries et

nous rendre le plus visible possible.

Et qu'est ce qui vous motive à vous mettre ainsi au service de la communauté ?

C'est un tout, mais en premier lieu je dirais qu'il est normal que chaque parent se sente concerné par le trajet qui mène son enfant à l'école et donc contribue au dispositif qui le rend sûr. Il y a également le lien amical que nous entretenons entre nous patrouilleurs. Deux de nos membres sont actifs depuis plus de dix ans. Et puis, même si c'est astreignant, c'est tout de même un job, avec ce que ça suppose de contacts et de reconnaissance. Et pour finir bien sûr le contact avec les enfants, j'en ai déjà l'ennui dès le début des vacances.

Un bémol?

Bien sûr, rien n'est parfait. Il y a les conducteurs pressés et parfois agressifs qui ont peu de considération pour notre travail, et puis les conducteurs qui s'arrêtent n'importe où, n'importe comment, sur les passages piétons, dans le virage, tout ça pour poser leur enfant au plus près de l'école, sans trop de considération pour les autres usagers. Sans oublier certains élèves dont le sens de la discipline est inversement proportionnel à l'âge. Certains adultes également, enseignants, stagiaires qui ne respectent pas nos consignes se sentant probablement peu concernés par notre travail d'éducation et de prévention.

Pensez-vous que ces comportements soient nouveaux ?

Ce que l'on ressent est somme toute assez proche de l'évolution de la société. Au début de l'histoire des patrouilleurs, il fallait faire face à un accroissement considérable des accidents causés par les voitures. D'un côté ces dernières étaient reines et de plus en plus nombreuses, d'un autre côté les enfants, voire les piétons en général, n'avaient que peu conscience du danger auquel ils étaient exposés. Savez-vous par exemple qu'en 1961 l'on dénombrait en Suisse 3351 enfants blessés dont 131 décès sur les abords de la route. Pour faire face à cette évolution inquiétante, les polices cantonales et le Bureau de prévention des accidents ont pris des mesures. D'abord dans les villes ce sont des policiers qui ont fait traverser les écoliers, puis sont apparus les patrouilleurs scolaires. A l'époque, ce sont les

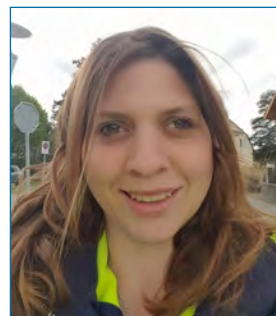
grands élèves qui avaient la tâche de faire traverser les plus petits. En parallèle les gendarmes se sont occupés d'éducation en allant dans les classes pour sensibiliser les jeunes élèves aux dangers de la route et leur apprendre les bons comportements. De nos jours, la problématique est différente, les règles sont bien posées et connues de tous, grâce à toutes sortes de dispositifs, piétons et automobilistes ont appris à vivre ensemble, mais ce sont la densité du trafic et le stress des conducteurs qui peuvent poser problème.

Qu'est-ce que vous pourriez souhaiter ?

Que le recrutement soit plus aisé, nous peinons à recruter de nouveaux patrouilleurs. L'idéal serait qu'un nombre suffisant de personnes s'inscrivent par conviction, avec l'idée de l'intérêt général, se disant que ce service doit exister, sans nécessairement être en lien avec leur enfant. Même s'il faut saluer l'engagement de toutes celles et ceux qui ont assumé cette tâche même brièvement. Peut-être qu'avec un peu plus de communication visant à faire connaître, reconnaître et valoriser cette mission, nous pourrions d'une part susciter quelques vocations et d'autre part améliorer les conditions dans lesquelles nous exerçons.

Et puis pour la bonne bouche et vous faire une idée de l'historique des patrouilleurs scolaires dans le canton de Vaud, je vous invite à visionner un petit documentaire de la RTS en suivant le lien ci-dessous

<https://www.rts.ch/archives/tv/divers/3440675-patrouilleurs-scolaires.html>



Vous vous sentez appelé(e) par cette mission de service publique?

Alors contactez notre administration communale, Mme Sylvie Nussbaum au 021 863 20 50 ou par mail à : sylvie.nussbaum@penthalaz.ch

Les coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

Inspirant – historique – révoltant

Le destin de la grand-mère de Roselyne Bachelot, ancienne ministre française et chroniqueuse dans plusieurs émissions. Née dans une famille paysanne pauvre de Bretagne à la fin du XIXe siècle, Corentine rejoindra Paris en tant que servante dans plusieurs maisons. Intuitive et pourvue d'un caractère de battante, elle surmontera de nombreuses difficultés et deviendra une ardente défenseuse du droit à l'accès au savoir, de l'éducation et des conditions de travail des femmes.

Le début du récit peut paraître un peu fastidieux, mais au fil des pages le style d'écriture devient plus fluide et il devient difficile de lâcher le livre!

Corentine, Roselyne Bachelot, 213 p., éd. Plon, 2019



Emouvant – liberté – difficile

26 ans, un diagnostic d'Alzheimer précoce qui laisse au mieux 2 ans à vivre. Deux options : servir de cobaye dans un essai clinique et dépérir à petit feu sous les yeux de ses proches ou tout plaquer et profiter des derniers mois de vie à fond.

Emile va choisir la deuxième option et poster une annonce cherchant un binôme pour ce voyage particulier.

Joanne, toute de noir vêtue et cachée sous un large chapeau, sera la seule à répondre à cette drôle d'annonce et accompagner Emile dans ce périple.

Tout le bleu du ciel, Mélissa Da Costa, 648 p., éd. Carnets Nord, 2019



Fanatisme – engagement – passion

Le dernier centre qui pratique l'avortement dans l'état du Mississippi est le théâtre d'une prise d'otage.

Patientes, médecin, infirmières, accompagnatrice bénévole, militants anti-avortement, preneur d'otage, chacun des personnages du roman a une raison particulière de se trouver dans ce centre ce matin-là et verra son destin lié aux autres au cours de cette prise d'otage.

Jodi Picoult livre un roman haletant qui ouvre le débat sur le droit à l'IVG. Une écriture lumineuse sur un sujet de société qui déchaîne les passions.

Une étincelle de vie, Jodi Picoult, éd. Acte Sud, 2019



Prochains Tapas'Livres

Le lundi 2 décembre à 19h30 à la bibliothèque avec l'auteure Olivia Gerig

Né pour lire

Les lundis 28 oct. et 25 nov. de 10h à 10h45

Nuit du conte

Le vendredi 8 novembre de 15h30-16h30 contes par Natacha pour les plus petits / à 18h30 contes par Jacqueline Haymoz pour les familles avec enfants dès 6 ans / à 21h30 contes coquins par Jacqueline Haymoz pour les adultes

Bibliothèque intercommunale de la Venoge, ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens

021/ 861 28 01 - biblio.intercommunale@daillens.ch - www.ppd.ch et www.bibliovenoge.ch

Horaires : lundi 15h30-19h / mercredi 11h30-16h / vendredi 15h30-18h / 1er samedi du mois 10h-12h

4^{èmes} JOURNÉES du DÉVELOPPEMENT DURABLE

PENTHALAZ AGENDA 2030

La Municipalité

Vendredi 20 septembre, un public fort de 100 personnes a visionné le film documentaire de Sandrine Rigaud : « Coton : l'envers de nos tee-shirts », produit par France Télévisions, Cash Investigations.

Cette projection, prétexte à la discussion, a précédé un échange entre le public et M. Jacques Dubochet, Professeur émérite à l'Unil, Prix Nobel 2017, M. Christophe Grand, directeur de Landi Gros-de-Vaud Venoge, Mme Brigitte Besson, photographe à l'Atelier 207 implanté à Venoge Parc, M. Bruno Curchod, enseignant en économie, habitant de Penthaz, et le syndic représentant la Municipalité. On pourrait synthétiser cet échange en paraphrasant M. Jacques Dubochet : « Il est temps de nous mettre au boulot ... les solutions, nous les avons ... beaucoup de manifestations donnent espoir que cela va changer ... ».

En effet, nous n'avons pas le choix, nous devons nous engager pour accélérer la transition énergétique, atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050 ; nous mobiliser, quel que soit le cercle auquel nous

appartenons, individus, collectifs, économie, enseignement, et surtout pouvoirs exécutifs et législatifs ».

Samedi 21 septembre, les visites et ateliers ont attiré un public intéressé, convaincu, mais peut-être un peu moins nombreux qu'espéré, quand bien même l'offre était conséquente et variée.

Si les jeunes ont été particulièrement discrets autant le vendredi 20 que le samedi 21, et ceci malgré un courrier nominatif adressé à chacun-e né-e en 1999, 2000 et 2001, il faut saluer l'engagement de Sacha Déjardin qui est venu présenter son travail traitant du gaspillage alimentaire.

Un grand merci à tous les participant-e-s à ces deux journées qui manifestent d'un intérêt pour la question et encouragent les autorités à poursuivre cette politique. Merci aux membres du groupe Agenda 2030, au personnel des services extérieurs et du greffe, pour leur précieuse et efficace collaboration ; ainsi qu'aux conseillers-ères communaux présents ces deux jours.



1^{er} Prix

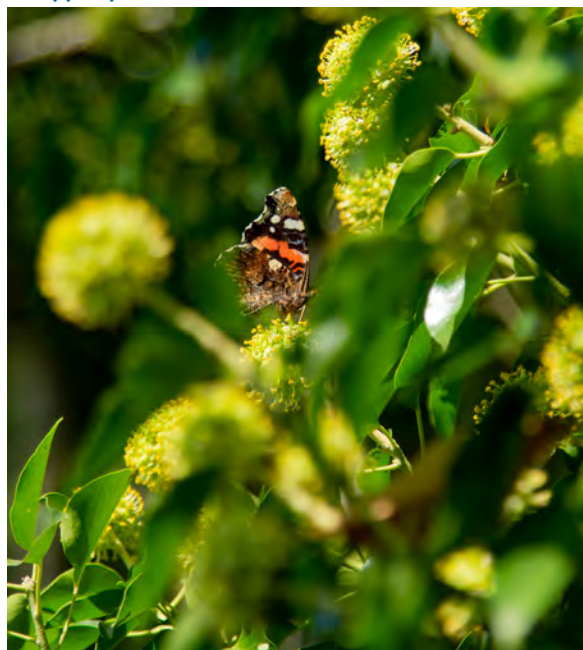
Sylviane Deriaz



La nature à Penthalaz, visions personnelles

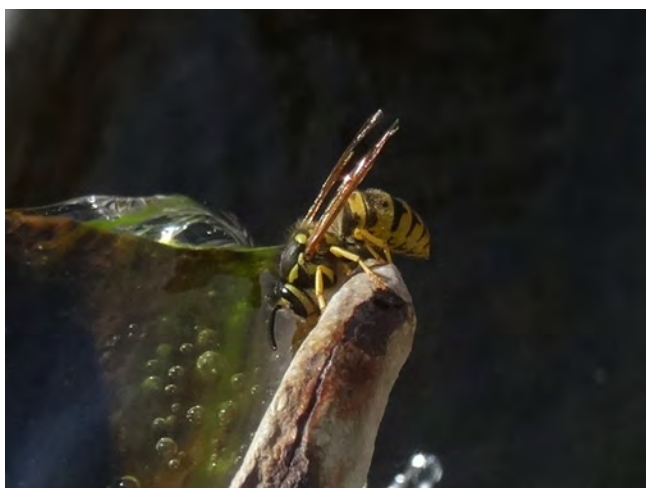
C'est sur le thème de « La nature à Penthalaz » que Yannic Bartolozzi, photographe professionnel à l'Atelier 207 a proposé une balade photographique et dispensé ses conseils, dans le cadre des 4^{èmes} Journées du Développement durable. Les lauréats des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix recevront un bon à faire valoir pour un cours de photographie à l'Atelier 207. Les auteurs des autres photos recevront un abonnement de saison à la piscine ou à la patinoire.

Philippe Epars



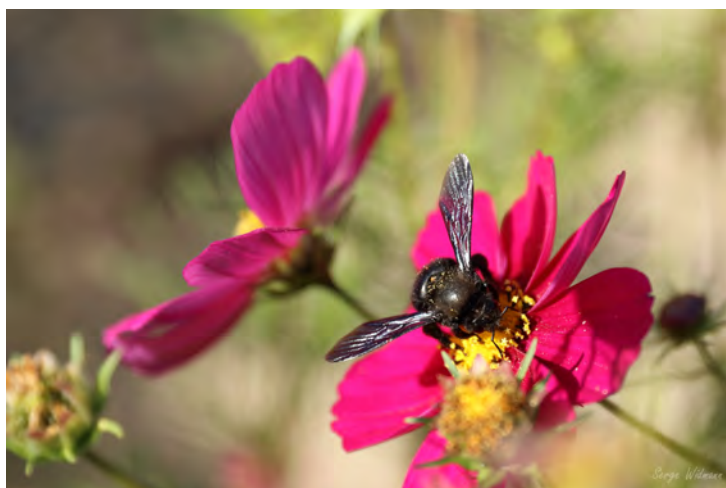
2^{ème} Prix

Claude Brocard



3^{ème} Prix

Serge Widmann



Marielle Widmann



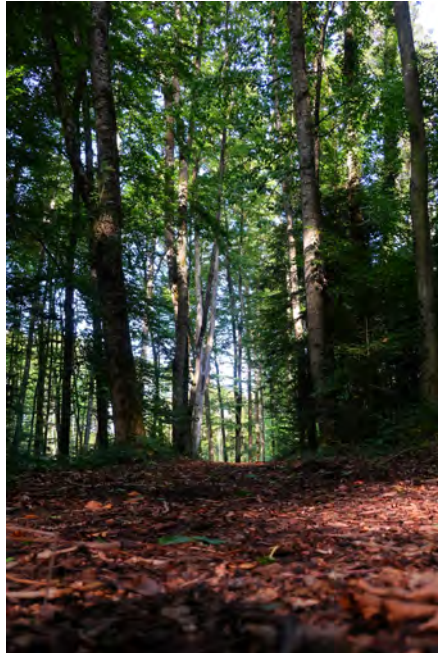
Esther Martinetti



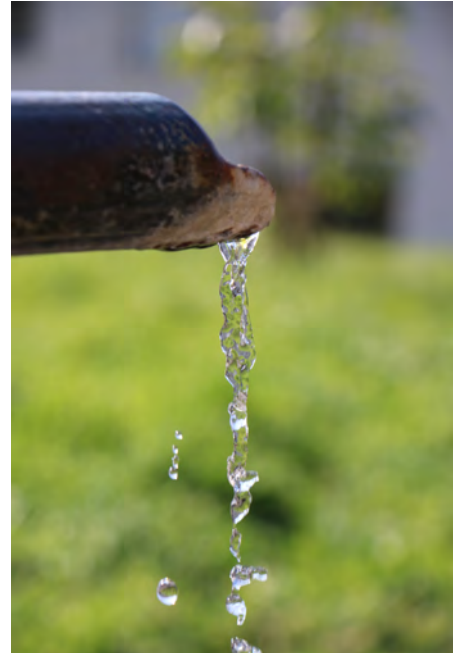
Philippe Epars



Sylviane Deriaz



Raymonde Felix



Paroisse en fête

3 novembre 2019 - Penthaz

10 h
Culte au collège

Dès 11 h 15
Concert
par les Amis
du Gros de Vaud

Apéritif offert
par la paroisse

12 h 15
Repas

Livres, pâtisseries
Atelier de pâte à modeler et peinture
**Démonstration de roues
acrobatiques par la gym de Penthaz**

Prix du repas à votre bon cœur
Venez librement ou invitez
vos voisins et amis
et réservez une tablee!
Annoncez-vous par e-mail:
paroisseenfete@gmail.com
ou par tél. 079 782 53 05

Couronnes de l'Avent

Atelier -> 22 nov (14h-17h) & 23 nov (9h - 17) au Foyer paroissial,
Ch du Mont-Blanc 5, 1305 Penthalaz
& Vente au marché de Penthalaz le mercredi 27 novembre

Feu de l'Avent

Dimanche 1er décembre à 18h au Réservoir de Penthaz. Cortège aux
lampions depuis l'église de Penthaz à 17h30. Suivi d'une collation
chaude à l'Ancienne Porcherie.

Noël des familles

Dimanche 22 décembre à l'église de Penthalaz, à 18h, avec grand
concours de photophores, ouvert à toutes les familles du village. Infos
sur le site de la paroisse.

On cherche :

Accompagnants pour l'Arc-en-Ciel
Mardi/jeudi, au Foyer paroissial, 14h30-17h30
Contact: Catherine Novet: 078/764 73 21

Agenda

2 et 3 Novembre

Loto organisé par le CTT, la Jeunesse et le Choeur mixte L'Aloëttaz

6 Novembre

Thé dansant

13 Novembre

Thé dansant

27 Novembre

Vente des Couronnes de l'Avent

29 et 30 Novembre

Soirée FSG

4 Décembre

Thé dansant

7 Décembre

Marché de Noël du GAAP

11 Décembre

Thé dansant

12 Décembre

Connaissance 3

18 Décembre

Don du sang

22 Décembre

Noël des familles

31 Décembre

Nouvel an de la Jeunesse

8 Janvier

Thé dansant

22 Janvier

Thé dansant

31 Janvier et 1^{er} Février

Tournoi en salle du FC Venoge

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place centrale : du lundi au jeudi, dès 12h du vendredi au dimanche 24h/24

Gare de Cossonay-Penthalaz : 24h/24

Covoiturage

www.e-covoiturage.ch

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

Cultes

Paroisse Protestante EERV A l'église de Penthalaz



27 octobre, 10h, culte avec Samuel et Madeleine Ramuz

17 novembre, 10h, culte par Catherine Novet, diacre

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch

Si vous souhaitez recevoir par courriel la lettre de nouvelles de la paroisse, veuillez, s'il vous plaît, envoyer un petit mail à Catherine

Novet: catherine.novet@eerv.ch.

Rédigée tous les trois mois environ, cette missive vous donne toutes les infos utiles sur la vie paroissiale avec des photos de nos activités et l'agenda des rendez-vous à ne pas manquer.

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : 021 535 64 84.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 4).

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022